

Compte rendu de séance

Séance du 9 Juin 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
03/06/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Publication du :13/06/2020

L'an 2020, le 9 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, Maire, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSE Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia, Mme PELÉ Mireille

A été nommé(e) secrétaire : M. MATHIEU Sébastien

Objet(s) des délibérations

- 2020-016 - Indemnités de fonctions des élus :
- 2020-017 - Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :
- 2020-018 - Syndicat des eaux de la vallée du Couesnon :
- 2020-019 - Syndicat mixte du Couesnon Aval :
- 2020-020 - Syndicat du regroupement scolaire :
- 2020-021 - Syndicat Département d'Ille et Vilaine :
- 2020-022 - Constitution des Commissions communales :
- 2020-023 - Photocopieur mairie :
- 2020-024 - Composition de la CCID : Commission Communale des Impôts directs
- 2020-025 - Réparation des appareils de la salle des fêtes :

2020-016 - Indemnités de fonctions des élus :

Indemnité versée au Maire :

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Soit pour notre commune : **40.30% de l'indice 1027 soit 1567.43€ brut par mois**

Indemnités versées aux adjoints :

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- **Vu** les arrêtés municipaux du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par vote à bulletin secret et avec effet immédiat :

- de fixer un montant identique pour chacun des adjoints
- de fixer le taux à **9% de l'indice 1027 soit 350.05€ brut par mois.**

2020-017 - Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :

Mr le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Passer les contrats d'assurance pour véhicules et bâtiments communaux ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 5000€.

2020-018 - Syndicat des eaux de la vallée du Couesnon :

Conformément aux statuts du Syndicat des eaux de la vallée du Couesnon, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Sont nommés membres du syndicat :

Délégués Titulaires : Stéphane RAPINEL et Emile COQUELIN

Délégué suppléant : Dominique PRIOUL

2020-019 - Syndicat mixte du Couesnon Aval :

Conformément aux statuts du Syndicat mixte du Couesnon Aval, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont nommés membres du syndicat :

Titulaire : Stéphane RAPINEL - Suppléant : Benoît GUIAVARCH

2020-020 - Syndicat du regroupement scolaire :

Conformément aux statuts du syndicat de regroupement scolaire, il y a lieu de désigner quatre membres du conseil municipal pour siéger au syndicat.

Sont nommés par le conseil municipal :

Laëtitia MEIGNAN, Benoît GUIAVARCH, Marie-Jeanne LEBOSSÉ et Jérôme DIBON

2020-021 – Syndicat Département d'Ille et Vilaine :

Conformément aux statuts du Syndicat départemental d'électrification, il y a lieu de désigner un délégué titulaire.

Le conseil municipal nomme Dominique PRIOUL

2020-022 – Constitution des Commissions communales :

Espaces verts- Fleurissement- Cimetière-Décorations de Noël :

Emile COQUELIN, Marie-Jeanne LEBOSSÉ, Laëtitia JAMES, Aurore MANGENOT

Aménagement urbain et rural : Voirie, eau, assainissement, document urbanisme, service incendie, environnement, bâtiments communaux :

Stéphane RAPINEL, Emile COQUELIN, Sébastien MATHIEU, Dany BELLIER, Benoît GUIAVARCH, Pierre GROUAZEL, Guillaume LECLERC et Jérôme DIBON.

Finances : Dominique PRIOUL, Stéphane RAPINEL, Laëtitia MEIGNAN, Emile COQUELIN, Dany BELLIER, Aurore MANGENOT et Sébastien MATHIEU

Vie du citoyen : Communication, affaires sociales, Tourisme, Bibliothèque, numérotation des hameaux :

Laëtitia MEIGNAN, Sylvia PAUGAM, Mireille PELÉ, Marie-Jeanne LEBOSSÉ, Laëtitia JAMES

Liste électorale : Jérôme DIBON

Délégués aux associations :

- Sport : Emile COQUELIN, Benoît GUIAVARCH, Dany Bellier
- Mucoviscidose : Laëtitia MEIGNAN
- ADMR : Mireille PELÉ
- COS Breizh : Dominique PRIOUL
- Anciens combattants : Dominique PRIOUL

Commission d'appel d'offres :

L'article 22 du code des marchés publics précise que la commission d'appel d'offres pour les communes de moins de 3500 habitants, est composée du maire ou de son représentant et de trois membres du conseil municipal élus en son sein, ainsi que de trois suppléants.

Sont nommés pour siéger à la commission d'appel d'offres :

RAPINEL Stéphane suppléant BELLIER Dany
MEIGNAN Laëtitia suppléant LECLERC Guillaume
COQUELIN Emile suppléant GROUAZEL Pierre

2020-023 – Photocopieur mairie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le photocopieur de la mairie est hors d'usage depuis deux mois. La société ASI a mis à notre disposition un appareil d'occasion récent (appareil de 2018). Cet appareil multifonction SHARP MX-3060 est proposé à l'achat à 1885€ HT avec un contrat

d'entretien à 0.005€ la copie en NB et 0.045 la copie couleur, ou en location à 35.80€HT par mois sur 60 mois.

Après délibération, le conseil municipal décide d'acheter le photocopieur à la société ASI et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien correspondant.

Cette dépense sera imputée à l'article 2188-47 du budget 2020

2020-024 - Composition de la CCID : Commission Communale des Impôts directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs, composée du maire ou de son adjoint et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est le même que celle du mandat du conseil municipal. Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, en présentant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le conseil municipal propose les noms suivants :

Titulaires	Suppléants
GUIAVARCH Benoît	GROUAZEL Pierre
BELLIER Dany	ROUSSELLE Yohan
POUSSIN René	BREGAINT Julien
DESEVEDAVY Jean-Claude	DESEVEDAVY Marie-Hélène
HAYERE Christèle	ROCHELLE Christèle
JAMET Jean-Yves	DERRIEN Vincent
LERAY Yves	GAUTIER Angélique
BEZIER Sylvie	MACÉ Marcel
HERVE Madeleine	HERVÉ Magali
JAMES Laëtitia	BOUCHER Pierre
CHESNEL Etienne	LEGAC Mickaël
BUSNEL Rémy	PLIHON Bruno

2020-025 - Réparation des appareils de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du contrat d'entretien des appareils de la salle des fêtes, la société HORIS a relevé des dysfonctionnements sur deux appareils : le lave-vaisselle et le four vapeur. Les devis de réparation sont les suivants :

- Réparation du lave-vaisselle : 132.79€ HT

- Réparation du four vapeur : 922.36€ HT (acheté en 2011 pour un montant de 4739€HT)

Après délibération, le conseil municipal décide de confier à l'employé communal le changement des piles de l'adoucisseur d'eau du lave-vaisselle et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de réparation du four vapeur.

Questions diverses

Réparation toiture église :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un vol de cuivre a eu lieu au mois de mars dernier sur les toitures des sacristies de l'église. L'entreprise DESPREAUX-ALINE de Marcellé Raoul, responsable de l'entretien des couvertures des bâtiments communaux a procédé à la mise hors eau du bâtiment.

L'entreprise propose diverses solutions pour la réparation définitive : cuivre, zinc etc...

Ces devis seront revus lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Concours maisons fleuries :

Le conseil municipal décide de le reconduire cette année. Les modalités de participation seront arrêtées lors de la réunion de la commission du 19 juin prochain

Argent de poche :

Le conseil municipal est favorable au maintien de ce dispositif. Voir si les mesures sanitaires en place le permettent. Réfléchir au problème de l'encadrement de ces jeunes.

Réunion commission information : Le 16 juin à 19H00 à la mairie

Autres questions diverses :

- Information courrier de Mr DEPREVOISIN : Demande à étudier en réunion PLUI
- Réclamation Mme DARDENNES : sera étudiée par la commission « aménagement urbain » du 27 juin
- Monsieur le Maire demande un responsable de l'organisation des vins d'honneur (8 mai, 7 juillet, 11 novembre et vœu de la municipalité). Pas de volontaire pour le moment.
- Salle des fêtes : Le problème des fissures dans les murs de la cuisine est posé par Mr DIBON
- Distribution des masques : Attendre la réception qui devrait avoir lieu dans la semaine.

Séance levée à: 23:00

*En mairie, le 30/06/2020
Le Maire
Dominique PRIOUL*